

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 27 septembre 2022,

Délibération enregistrée sous le numéro **119/2022/FVE**
Conseil d'Administration du 30 septembre 2022 :

Sujet : Tarifs actions de formations courtes – UFR de Pharmacie

Composante	Intitulé de l'action /ou thème du projet	Format	Porteur du projet	Nombre d'heures	Présentiel	Distanciel	Tarif	Années universitaires	Observations
Faculté de Pharmacie	Le bon usage des thérapies anticancéreuses dans les cancers solides dans la pratique officinale	action de DPC	Dr Claire Demiot	6	5		1 200 €	2022-2023	Demande de délibération afin de conserver le tarif 2021 2022 pour le 3ème trimestre 2022
Faculté de Pharmacie	Macromycètes: Risques mycologiques majeurs en officine et exemples d'applications	action courte de formation	Dr Pascal Labrousse	13,5	13,5	0	490 €	2022-2023	Demande de délibération afin de conserver le tarif 2021 2022 pour le 3ème trimestre 2022
Faculté de Pharmacie	Communiquer et accompagner un patient porteur d'une maladie chronique et grave en pharmacie d'officine et d'hôpital : du diagnostic à la prise en charge médicamenteuse	action de DPC	Dr Elise Deluche	8	7	1	460 €	2021-2022 2022-2023	Demande de délibération du tarif pour 2021-2022 et le 3ème trimestre 2022

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 27
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Ne souhaite pas participer au vote : 4

Fait à Limoges, le 30 septembre 2022

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2022.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 03 octobre 2022.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*